

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES



BP : 34 430 YAOUNDE
Tél : 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF WILDLIFE
AND PROTECTED AREAS

N° 330.41 /L/MINFOF/SG/DFAP/SDVEF/SC/ZFT

Yaoundé, le

11 JUN 2015

ACTION /m. COPY

07 JUL 2015

REPLY . . . FILE

LE MINISTRE

Organe de Gestion CITES du CAMEROUN

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL
de la CITES 15, Chemin des Anémones, CH-
1219 Châteleine, Genève
SUISSE

Objet : Communication du Plan de gestion de l'hippopotame

Monsieur le Secrétaire Général,

Conformément à la résolution Conf. 12.8 (Rev. Cop13) relative à l'étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'annexe II et à la 27^{ème} session du Comité pour les animaux tenue à Veracruz au Mexique, relativement à la situation d'*Hippopotame amphibius* du Cameroun, et en prélude à la 28 session du Comité pour les animaux qui se tiendra à Tel Aviv en Israël, du 30 août au 03 septembre 2015,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le plan de gestion des hippopotames du Cameroun a déjà été élaboré et validé au cours d'un atelier national organisé à cet effet à Yaoundé, le 29 décembre 2014. Sa validité s'étend de 2015 à 2025. Les études faites dans le cadre de l'élaboration de ce plan révèlent que l'effectif total des hippopotames au Cameroun est compris entre 3827 et 4424 individus. Vous trouverez ci-joint, la version synthétisée dudit plan.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : Autorité scientifique CITES-Faune/Cameroun
(Ecole de Faune de Garoua)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX -TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES



www.minfoc.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF WILDLIFE
AND PROTECTED AREAS

PLAN DE GESTION DES HIPPOPOTAMES AU CAMEROUN

SYNTHESE

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
I. Contexte et justification	3
II. Objectifs.....	3
Chapitre I. CADRE LEGAL, INSTITUTIONNEL ET ANALYSE DES PARTIES.....	4
I.1. Instruments Internationaux.....	4
I.2. Instruments africains	4
I.3. Instruments nationaux	4
I.4. Cadre institutionnel	5
I.5. Analyse des parties prenantes	5
Chapitre II. GENERALITES SUR LES HIPPOPOTAMES.....	6
II.1. Systématique.....	6
II.2. Traits morphologiques	6
II.3. Caractéristiques de l'habitat.....	6
II.4. Distribution	6
II.5. Comportement	6
II.6. Nutrition et habitudes alimentaires	7
II.7. Reproduction.....	7
II.8. Statut et conservation.....	7
III.9. Relation avec les populations humaines.....	7
Chapitre 3. ETAT DES LIEUX DES HIPPOPOTAMES AU CAMEROUN	8
III.1. Méthodologie de collecte et d'analyse des données	8
III.2. Distribution et abondance des populations d'hippopotames communs au Cameroun	8
III.3. Menaces sur les populations d'hippopotames communs au Cameroun.....	9
III.4 Analyse de la situation.....	9
Arbre des problèmes : synthèse	10
Chapitre 4. PLAN DE GESTION DES HIPPOPOTAMES AU CAMEROUN	15
IV.1. Vision	15
IV.2. Objectifs	15
IV.3. Cadre logique stratégique.....	16
IV.4. Principales actions.....	18
IV.5. Cadre temporel des différentes actions.....	22
CONCLUSION GENERAL.....	31

Contexte et justification

Depuis le début du troisième millénaire, la dégradation de l'habitat des animaux et la perte de la biodiversité demeurent une préoccupation dans tous les pays. Le rapport de Brundtland publié en 1987 par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, a tiré la sonnette d'alarme afin que chaque pays accorde une attention particulière aux ressources naturelles de son terroir et reconsidère ses habitudes de consommation et de production.

Le Cameroun depuis plus d'une décennie, déploie des efforts soutenus pour la conservation de ses ressources fauniques. Ces efforts ont conduit à la ratification de plusieurs conventions et traités internationaux, à la mise en place de plusieurs institutions nationales, à l'adoption d'une stratégie nationale de contrôle forestier et faunique, au durcissement de la législation en vigueur et à l'élaboration du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Toutefois, il reste évident que nonobstant tous ces efforts déployés, les acquis de la gestion des ressources naturelles restent dans l'ensemble mitigés tant les enjeux sont énormes. Ainsi, certains animaux comme l'hippopotame ne bénéficient pas encore de mesures de protection pratique et d'actions de suivi appropriées. Animal emblématique, l'hippopotame a toujours fasciné l'imaginaire des premiers hommes, qui le représentaient bouche bée sur les peintures rupestres des cavernes. De nos jours, il participe à l'imaginaire collectif en jouant des rôles séduisants aux côtés des héros des bandes dessinées pour enfants et les films documentaires.

Ce plan de gestion permettra de canaliser les efforts pour une meilleure conservation et valorisation de l'hippopotame, et de susciter l'accompagnement des partenaires techniques et financiers de la conservation de la faune.

I. Objectifs

Renforcer les mesures de protection et de gestion visant au maintien sinon à l'amélioration de la population d'hippopotame ainsi que sa contribution au développement socio-économique du Cameroun.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Présenter un état des lieux de l'hippopotame au Cameroun ;
- Préserver l'habitat des hippopotames ;
- Valoriser l'hippopotame de manière à contribuer au développement économique et socioculturel des populations.

Chapitre I. CADRE LEGAL, INSTITUTIONNEL ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Conscient de la nécessité qu'impliquent son essor économique et le devoir de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures, le Cameroun s'est non seulement approprié des instruments internationaux de protection de la faune, mais s'est aussi et surtout doté d'une législation spécifique et d'un cadre institutionnel en la matière.

I.1. Instruments Internationaux

On distingue les instruments non contraignants et les instruments contraignants

I.1.1. Instruments non contraignants

La Déclaration de Stockholm (1972) ; la Stratégie Mondiale de la Conservation (1980) ; la Charte Mondiale de la Nature (1982) ; la Stratégie pour l'Avenir de la Vie (1991) ; la Déclaration de Rio (1992) ; la Déclaration sur les Forêts (1992) et l'Agenda 21 (1992).

I.1.2. Instruments contraignants

La Convention sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982) ; la Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1992) ; la Convention sur la lutte contre la désertification ; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar, 1971) ; La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 1972) ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington, 1973) ; la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 1979) et le Protocole sur la biosécurité (Montréal, 2000).

I.2. Instruments africains

La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968) ; le système conventionnel du bassin du Lac Tchad (1964, 1977) ; le Protocole concernant la conservation des ressources naturelles communes (Khartoum, 1982) ; l'accord de coopération et de concertation entre les Etats de l'Afrique centrale sur la conservation de la faune sauvage (Libreville, 1983) ; l'accord concernant l'exécution commune des mesures visant à lutter contre le commerce illégal de faune et de flore sauvages (Lusaka, 1994) et la Déclaration de Yaoundé en 1999.

I.3. Instruments nationaux

La Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et la Pêche ; le Décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la Faune ; le Décret n° 2005/2869/PM du 29 juillet 2009 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; l'Arrêté n° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes de protection A, B, C et l'Arrêté n° 0649/MINFOF du 18 décembre 2006 portant répartition des espèces de la faune en groupes de protection et fixant les latitudes d'abattage par type de permis sportif de chasse.

I.4. Cadre institutionnel

Au niveau mondial, l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans une logique de protection des ressources naturelles, a créé plusieurs organes dont les actions au quotidien ont un effet sur la protection de la faune et la végétation. Il s'agit en l'occurrence du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture (UNESCO), l'Organisation Maritime International (OMI), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), la Commission du Développement Durable (CDD)...

Sur le plan africain, l'Union Africaine (UA) et les organisations sous régionales (COMIFAC, RAPAC...) ne sont pas indifférentes aux questions liées à la préservation des ressources naturelles.

Sur le plan national, pour répondre aux impératifs de conservation des ressources forestières et fauniques et de développement tels que définis au Sommet de la terre à Rio en 1992, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) a été créé par décret n° 92/069. Le décret n° 2004/320 portant réorganisation du gouvernement a scindé le MINEF en deux départements ministériels parmi lesquels le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) chargé de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique en matière de forêts et de la faune. Il dispose en son sein la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP).

I.5. Analyse des parties prenantes

Cinq (05) grand groupes d'acteurs (les administrations, les partenaires au développement, les organismes sous régionaux, la population locale et autochtone et les organisations de la société civile, les acteurs de la filière) ont été identifiés et analysés selon la nature de leurs activités, l'intérêt vis-à-vis du plan, de leur position et leur apport au plan, de leurs contraintes et leurs besoins et attentes. Il résulte que tous portent un grand intérêt pour le plan et sont prêts à apporter l'expertise appropriée, les fonds et l'assistance nécessaire. Les attentes sont la gestion durable des hippopotames, la création de revenus et la mise sur pied de services plus opérationnels.

Chapitre II. GENERALITES SUR LES HIPPOPOTAMES

II.1. Systématique

L'hippopotame appartient à l'ordre des artiodactyles, qui regroupe les ongulés caractérisés par un nombre de doigts généralement pair. Il fait partie de la famille des Hippopotamidés qui renferme deux genres, notamment l'hippopotame commun (*Hippopotamus amphibius*) et l'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*).

II.2. Traits morphologiques

L'hippopotame commun (*Hippopotamus amphibius*) est le troisième plus grand mammifère après l'éléphant et le rhinocéros. Il peut peser 510 à 2500 kg pour les femelles et 650 à 3200 kg pour les mâles. Sa queue mesure 35 à 50 cm de long et sa hauteur au garrot est de 130 à 165 cm. Il possède de courtes pattes robustes, adaptées pour nager et supporter son énorme masse corporelle. Au cours de son évolution, les yeux, les oreilles et le nez ont migré vers le sommet du crâne.

II.3. Caractéristiques de l'habitat

Les hippopotames sont herbivores et habitent principalement dans deux types de milieux. Les milieux fermés assimilés aux forêts, et les milieux ouverts assimilés aux zones de savanes. Ces milieux sont habituellement près de marres d'eau permanentes ou ils peuvent se baigner en saison sèche. Ils préfèrent les points d'eau suffisamment grands car les hippopotames sont très grégaires pendant les heures de repos. La profondeur du point d'eau doit permettre aux animaux de se tenir debout ou de s'asseoir tout en restant près de la surface. Leurs besoins écologiques se résument ainsi à une source d'eau permanente et une zone de pâturage (Eltringham, 1999 ; Kingdom, 1997).

II.4. Distribution

Au début du 20^{ème} siècle, l'hippopotame se retrouvait sur tout le territoire africain, du Nil au Cap, partout où l'eau douce et le pâturage se trouvaient en quantité suffisante, jusqu'à une altitude de 2000 m. Durant les deux derniers siècles il a disparu de l'Afrique du nord et dans la partie sud de l'Afrique (Eltringham, 1993 ; Kingdom, 1997). Sa distribution reste assez étendue, mais son habitat est devenu très fragmenté du fait de l'anthropisation. Il se retrouve maintenant en petits groupes isolés les uns des autres. Les hippopotames communs sont absents de la zone forestière à l'exception des berges des grandes rivières. Nonobstant cette baisse prononcée des effectifs des hippopotames en Afrique, une importante proportion survit et bénéficie d'une bonne protection dans les aires protégées à travers le continent. A ce jour, les populations les plus abondantes se trouvent à l'Est et au Sud-est de l'Afrique. La région Ouest-africaine quant à elle, rassemble des groupes de tailles plus faibles et fortement dispersés.

II.5. Comportement

Les hippopotames sont dépendants de l'eau pour refroidir leur corps car ils ne disposent pas de glandes sébacées ou de glandes sudoripares pour réguler leur température interne. Leur peau doit rester moite puisqu'elle se fissure si elle est exposée aux rayons du soleil pour une durée prolongée (Eltringham 1999, Oliver 1975, Boisserie 2005). Cet animal semi aquatique passe ses journées dans des marres et sort de l'eau la nuit tombée pour se nourrir dans des

pâturages situés le long des berges. Ils sont souvent solitaires en saison de pluies et aux heures de pâturage, mais très grégaires dans les mares d'eau permanentes en saison sèche, où ils forment des groupes de 2 à 150 individus. En dépit de sa taille et de son poids, l'hippopotame est un animal très rapide et imprévisible. Les hippopotames communs ont un comportement territorial. Les mâles répandent leurs excréments sur des lieux choisis et les éparpillent dans toutes les directions, à l'aide de leur queue plate, qu'ils battent tel un ventilateur. Certains mâles gardent leurs territoires plusieurs années, voire toute leur vie. La saison des amours, qui correspond en générale à la saison sèche, donne souvent lieu à des combats violents qui aboutissent souvent à l'isolement ou à la migration des mâles vaincus. Les mâles généralement, ouvrent grandement leur bouche tel un « bâillement » pour intimider les potentiels adversaires et séduire les femelles de leurs groupes.

II.6. Nutrition et habitudes alimentaires

L'hippopotame commun est un herbivore qui sort des cours d'eau la nuit tombée pour se nourrir de la végétation herbacée présente sur les berges, et regagnent les cours d'eau au lever du jour. Il consomme environ 60 kg de matières végétales par jour. Il peut parcourir plusieurs kilomètres à la recherche de pâturage pendant la saison sèche quand l'herbe se fait rare. Malgré les faibles quantités d'aliments ingérées par rapport à la masse corporelle, les longues périodes de repos dans les marres limitent les dépenses énergétiques et sa digestion est très efficace grâce à un estomac compartimenté (Jonsson, 2010).

II.7. Reproduction

L'hippopotame est capable de se reproduire tout au long de l'année, mais la plupart des accouplements ont lieu en saison sèche. Les naissances sont ainsi plus nombreuses en saison des pluies (Laws et Clough, 1966), lorsque la nourriture est plus abondante et de meilleure qualité. L'accouplement a lieu dans l'eau, ce qui permet à la femelle de ne pas avoir à supporter tout le poids du mâle. Après une gestation de près de 8 mois, la femelle quitte son groupe et s'isole en eaux peu profondes pour donner naissance à son petit, pesant 25-55 kg. Les premiers jours, la mère reste près du nouveau-né dans l'eau, et se nourrit des plantes aquatiques qui sont à proximité.

II.8. Statut et conservation

L'hippopotame est placé depuis 1995 en Annexe II de la CITES, de plus l'UICN en 2006, l'a classé dans la catégorie «Vulnérable». L'hippopotame commun bénéficie d'une pleine protection légale dans l'ensemble des pays d'Afrique. Au Cameroun, il figure dans la classe de protection "A" qui regroupe les espèces intégralement protégées.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce en Afrique en général et au Cameroun en particulier sont la perte d'habitat, le braconnage et les conflits avec les populations (Eltingham, 1999). Face à ces menaces, plusieurs institutions régionales mènent des actions de conservation et de gestion dont bénéficie la population d'hippopotames. Au rang de ces dernières, on peut citer le WWF, la GIZ, la COMIFAC...

III.9. Relation avec les populations humaines

Les hippopotames jouent un rôle important dans la fertilisation des étendus d'eau, ils favorisent la prolifération de la flore et de la faune aquatiques qui constituent une base pour le

développement de la chaîne trophique. Leur exploitation à des fins touristiques est un moyen de les valoriser et d'en tirer des revenus. Les us, coutumes et croyances des populations vivant dans les zones où les hippopotames abondent, ont trois grandes tendances notamment la religion, la tradition et l'association des deux.

Chapitre 3. ETAT DES LIEUX DES HIPPOPOTAMES AU CAMEROUN

III.1. Méthodologie de collecte et d'analyse des données

Deux types de données ont été collectés dans le cadre de ce travail notamment, les données de source primaire et les données de source secondaire. Elles portaient sur les aspects biologiques (taille, distribution, dynamique, habitat, nutrition) et socioéconomiques. Les données sur l'aspect biologique des hippopotames ont été obtenues de la capitalisation des résultats des inventaires les plus récents pour chaque site et de simples estimations des personnes ressources pour les sites où aucun inventaire n'a été réalisé. Les données socioéconomiques ont particulièrement porté sur les interactions entre les hippopotames et les hommes, notamment les conflits hommes / hippopotames, les relations à bénéfices économiques et les us et coutumes. La collecte de ces données a fait appel à des méthodes telles que les interviews semi structurés avec les personnes ressources (Responsables techniques des services centraux et déconcentrés du MINFOF, les responsables des ONG qui œuvrent dans la conservation) les observations directs, les focus groups de discussion avec les populations réunies par groupes de 30 personnes en moyenne.

L'ensemble des données collectées ont été compilé et analysé dans le tableur Excel 2013. L'analyse FFOM s'est fait en se basant sur les points forts et les faiblesses qui sont les facteurs internes qui créent la valeur ou la détruisent, les opportunités et les menaces, les facteurs externes que la structure n'a pas pu contrôler.

III.2. Distribution et abondance des populations d'hippopotames communs au Cameroun

L'hippopotame commun est aujourd'hui présent dans presque toutes les Régions du pays, les visites de terrain effectuées dans le cadre de cette étude ont révélé que son aire de répartition s'étend sur toutes les zones écologiques et couvre huit (08) des dix Régions du pays. La partie Sud du Cameroun qui regroupe les Régions du Centre, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Sud-ouest, du Nord-ouest et du littoral ne contient qu'une très faible proportion de la population nationale d'hippopotame. Par contre, les hippopotames sont très largement distribués dans les trois Régions septentrionales du pays, en l'occurrence l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême Nord. On les rencontre également dans le domaine forestier non permanent de l'Etat, notamment dans les zones humides du septentrion et du grand Sud.

L'effectif total des hippopotames est compris entre 3827 et 4424 individus, cet effectif est plus concentré dans la partie septentrionale du Cameroun. Les ZIC disposent de la proportion la plus élevée (40,5%) d'hippopotames communs tandis que la plus faible proportion (29,5%) se retrouve dans les parcs nationaux où la protection est intégrale. Une proportion non moins importante (30%) d'hippopotames évolue dans les zones non classées. Cette dernière fait face à de nombreuses menaces liées aux activités anthropiques.

III.3. Menaces sur les populations d'hippopotames communs au Cameroun

La perte et la fragmentation de l'habitat, le braconnage, les conflits homme-faune sont les principales menaces à la survie des hippopotames au Cameroun. A ceux-là on peut ajouter les lacunes dans la surveillance des aires protégées, les faiblesses politiques et institutionnelles et le manque de maîtrise des informations de bases.

La perte d'habitat est généralement le fruit de l'affectation des terres à des usages non compatibles aux actions de conservation, notamment l'agriculture, l'orpaillage et la transhumance. Elle représente la principale menace au bien être des hippopotames, car elle modifie la qualité, l'étendue et la continuité de leur habitat et de leur aire de distribution de façon générale.

Les hippopotames communs sont très souvent mentionnés dans des cas de nuisance liés à l'agriculture, et dans des attaques d'humains. L'espace vital des hippopotames a considérablement été réduit par les hommes à la recherche des terres agricoles et d'espaces pour la construction des habitats, ce qui augmente de façon considérable la proximité de l'habitat de l'homme à celui de l'hippopotame, et par conséquent, le risque de conflit. Des observations dans le département du Noun, dans la localité de Nyanon (Sanaga maritime) et au barrage de Lagdo ont montré que des hommes vivent et cultivent directement sur les berges des étendues d'eau habitées par les hippopotames. Ces derniers provoquent fréquemment des dégâts significatifs dans les champs quand ils se nourrissent la nuit. Les victimes des dégâts causés par les hippopotames réagissent souvent en abattant les hippopotames pour leur protection et celle de leurs cultures. Il convient de souligner que les hippopotames tuent environ une personne par an au Nord Cameroun (Maha, 2013).

Les hippopotames communs sont principalement chassés pour leurs dents qui ont une grande valeur économique et qui se substituent aux défenses d'éléphants dans le commerce de l'ivoire (CITES). Leur viande est une grande source de protéines dans plusieurs régions d'Afrique. Le rapport de la CITES sur le commerce des espèces rares montrent que les hippopotames sont aussi chassés pour les trophées et pour leur peau qui sert à la fabrication de nombreux articles (babouches, sacs, etc.).

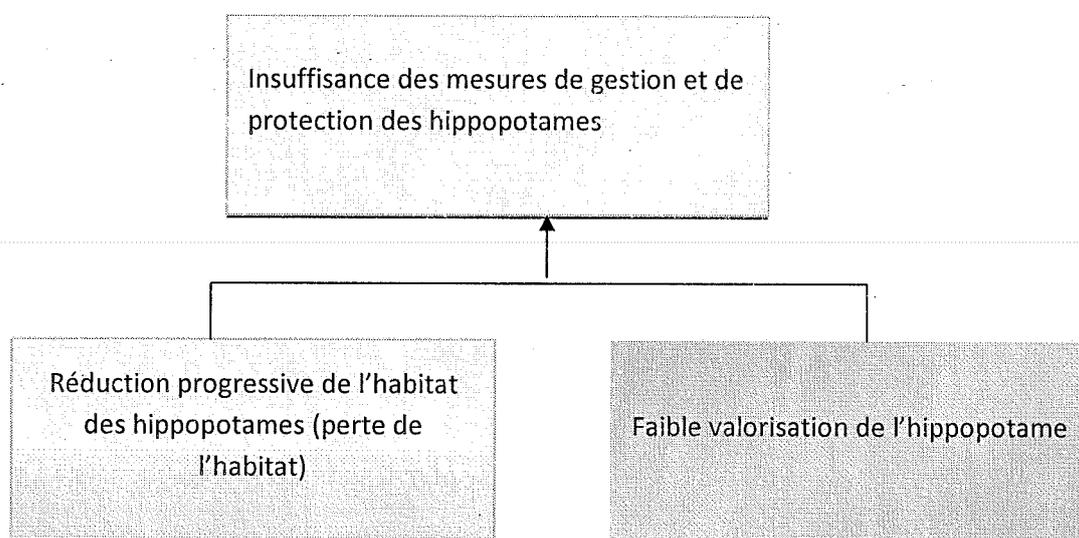
III.4 Analyse de la situation

La matrice FFOM (Force, Faiblesse, Opportunité et Menace) a permis de relever les forces et les faiblesses du Ministère des Forêts et de la Faune en termes de lacunes de gestion ; dégager les opportunités qu'offrent l'environnement et les différentes menaces qui pèsent sur les hippopotames et leurs conditions d'existence. Par force, il faudra comprendre une ressource ou disposition du Ministère servant à être mise en valeur ; et par faiblesse, une limite, un défaut ou une « non compétence » qui empêche le Ministère des Forêts et de la Faune de parvenir au succès. Par opportunité, il faut considérer une situation favorable (disponibilité des partenaires) ou par une menace une situation non favorable dans l'environnement de l'hippopotame (pression des pâtures dans les aires de survie des hippopotames).

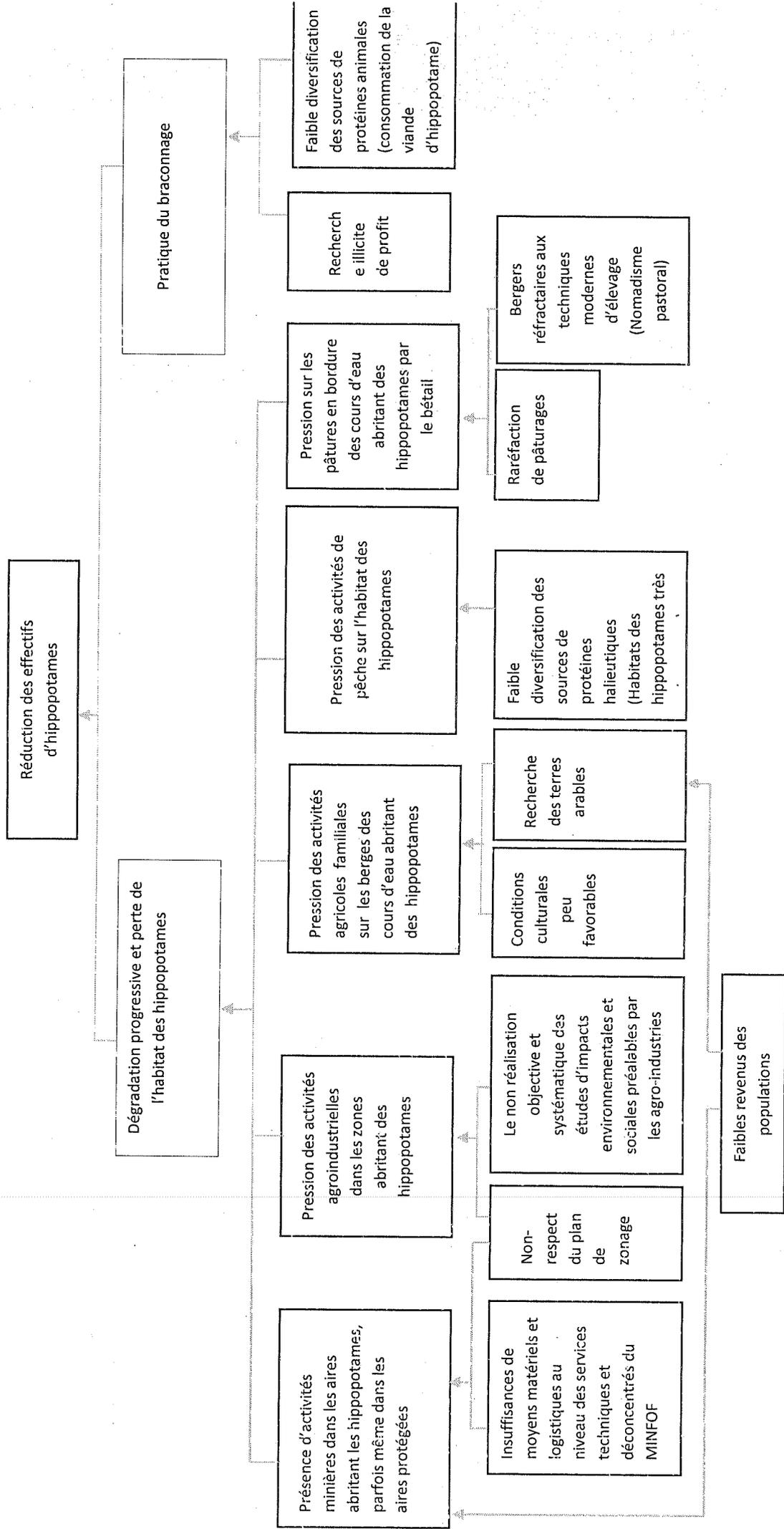
Tableau : matrice du FFOM de l'hippopotame

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratification des traités et accords internationaux et sous régionaux pour la protection de la biodiversité 2. Existence des lois et de réglementations protégeant les 3 grands pachydermes 3. Existence d'un domaine forestier permanent mise en œuvre de la politique de mise en défens de certaines ressources naturelles 4. Existence d'un réseau national d'aires protégées 5. Mise en place et fonctionnement des complexes d'aires protégées transfrontalières 6. Politique nationale en matière de conservation de la biodiversité visant le classement de 30% du territoire national en aires protégées 7. Ressources humaines formées et déployées pour la gestion de la faune 8. Mise en œuvre d'une politique de gestion participative 	<ol style="list-style-type: none"> 1. insuffisance des ressources humaines pour la sécurisation des aires protégées. 2. insuffisance de moyens matériels et logistiques 3. Absence d'une stratégie nationale de valorisation et de sécurisation propre aux hippopotames 4. insuffisance de données sur les hippopotames 5. Inexistence d'inventaires sur l'hippopotame à l'échelle nationale 6. faible collaboration entre les acteurs de la conservation 7. Absence d'un office des aires protégées 8. Présence de nombreuses zones abritant une forte population d'hippopotames encore non classées en aires protégées
OPPORTUNITES	MENACES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présence de nombreux partenaires internationaux 2. bonnes capacités d'adaptation des hippopotames 3. Disponibilité des partenaires au développement a apporté leur appui 5. adéquation entre politique nationale et politique internationale de conservation des ressources 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pression des activités agricoles sur les berges des cours d'eau abritant des hippopotames 2. Pression des activités de pêche dans les cours d'eau abritant des hippopotames 3. Pression sur les pâtures en bordure des cours d'eau par le bétail 4. Activité minières dans les aires abritant les hippopotames 5. Pratique du braconnage 6. Effets des changements climatiques 7. Dégradation et perte de l'habitat 8. Pressions démographiques 9. Le non-respect de la réglementation faunique par les populations 10. Recrudescence des conflits hommes –hippopotames

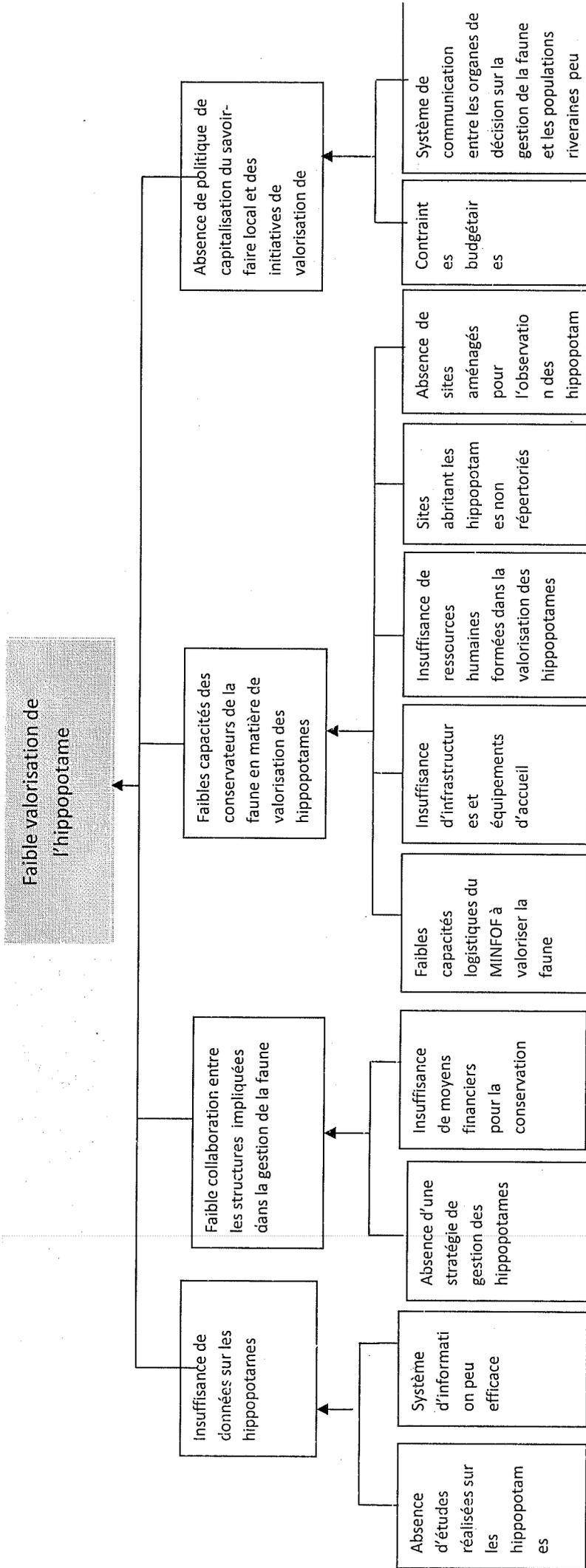
Arbre des problèmes : synthèse



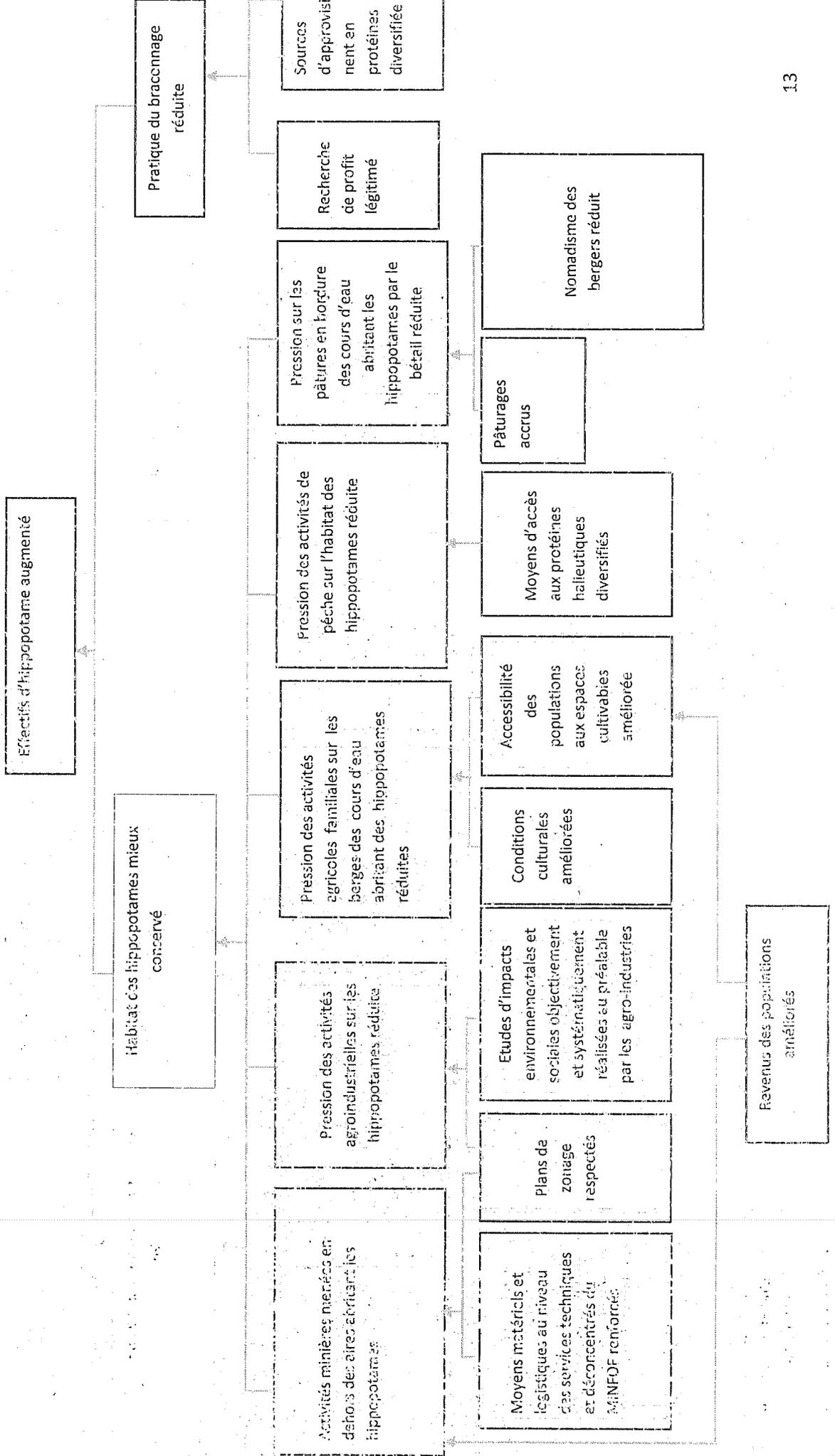
Arbre des problèmes (Effectifs des hippopotames)



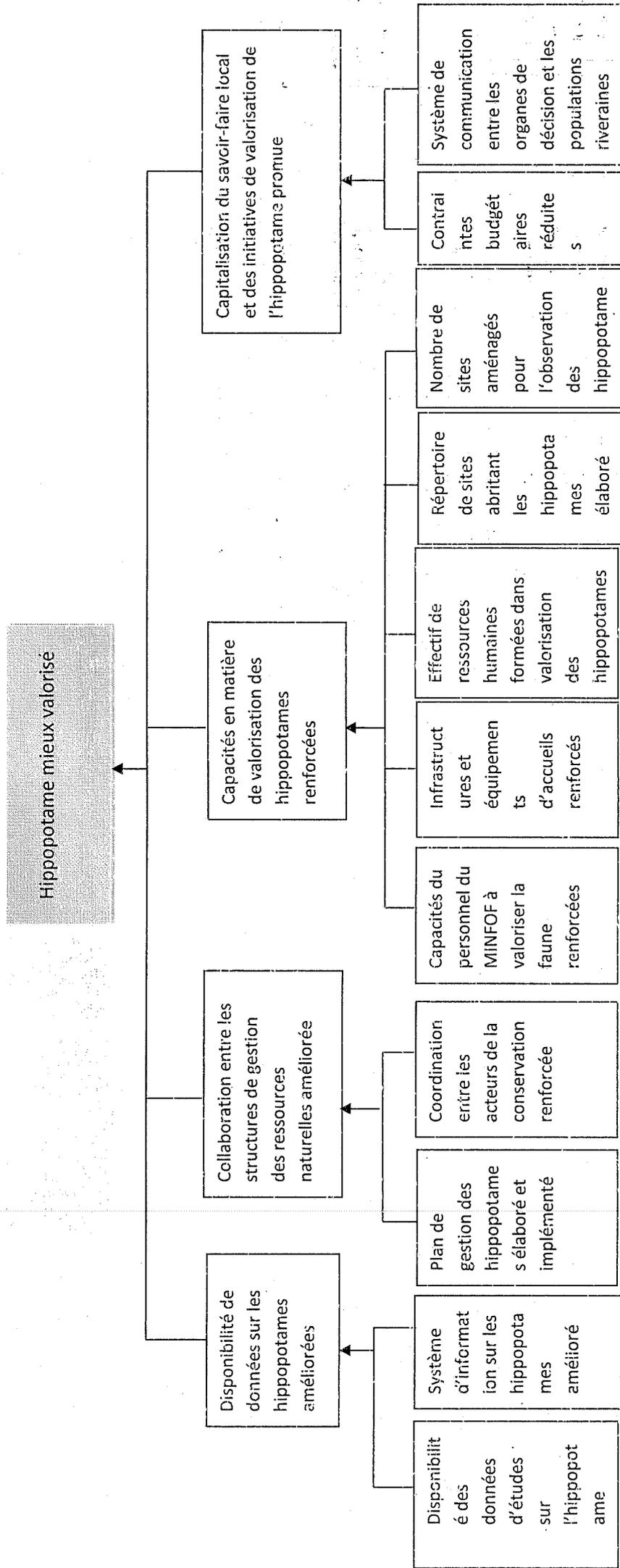
Arbre des problèmes (valorisation des hippopotames)



Arbre des objectifs (conservation des hippopotames)



Arbre des objectifs (valorisation de la filière hippopotame)



Chapitre 4. PLAN DE GESTION DES HIPPOPOTAMES AU CAMEROUN

IV.1. Vision

Le point de départ de l'élaboration de la stratégie nationale de gestion de l'hippopotame commun a consisté à définir une Vision qui intègre à la fois les objectifs de conservation de l'espèce et de développement économiques. Suite à l'examen des stratégies de gestion d'autres espèces en occurrence celle du lion et de l'éléphant et d'échange avec les différentes parties prenantes, des versions préliminaires ont été présentées et discutées à la DFAP, les préoccupations communes retenues ont été fusionnées. La vision retenue se formule comme suite « *Les hippopotames communs du Cameroun prospèrent à travers leurs aires de distribution dans des écosystèmes sains, en contribuant au développement socio-économique durables des communautés humaines* ».

IV.2. Objectifs

Renforcer les mesures de gestion et de protection des Hippopotames au Cameroun. Il s'agit en l'occurrence de :

- Augmenter le nombre d'hippopotames communs et préserver leurs habitats;
- Valoriser les populations d'hippopotames et contribuer le cas échéant au développement économique.

IV.3. Cadre logique stratégique

Description sommaire	Objectifs stratégiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectif global: Renforcer les mesures de gestion et de protection des Hippopotames au Cameroun</p> <p>Objectifs spécifiques: 1. Le nombre d'hippopotames communs a augmenté et leurs habitats sont préservés ; 2. Les populations d'hippopotames sont valorisées et contribuent au développement économique</p>		<p>Augmentation des effectifs d'hippopotames communs dans les aires protégées ;</p> <p>Nombre d'initiatives économiques autour des aires de distribution des Hippopotames</p>	<p>Rapports d'inventaires et données de suivi écologique</p> <p>Rapports d'études des sites</p>	
<p>Axe stratégique 1. Evaluation du statut des Hippopotames communs sur tout le territoire national</p>	<p>Déterminer le niveau de menace réel qui pèse sur l'espèce</p>	<p>Les données d'inventaire sur les hippopotames sont disponibles</p> <p>Nombre d'études et d'inventaire réalisés</p> <p>Base de données créées</p>	<p>Rapport d'inventaire</p>	
<p>Axe stratégique 2. Identification et Atténuation des causes de perte et de la dégradation de l'habitat au Cameroun</p>	<p>Préserver les habitats des hippopotames</p>	<p>Un répertoire des habitats des hippopotames est disponible</p> <p>Au moins 25% des habitats sont améliorés au bout des 5 premières années</p>	<p>Rapports d'activités des gestionnaires</p>	<p>Mise en place de projets pour stabiliser les activités agropastorales, piscicoles et minières</p>
<p>Axe stratégique 3. Réduction de la pression du braconnage</p>	<p>Réduire les pertes de population liées au braconnage</p>	<p>Nombre d'hippopotame braconnés est réduit de 40% en 5 ans dans les habitats naturel</p>	<p>Rapports d'activités des gestionnaires d'aires protégées</p>	

Description sommaire	Objectifs stratégiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Axe stratégique 4. Réduction des conflits Homme-Hippopotames	Favoriser la coexistence pacifique entre l'homme et l'hippopotame	Diminution des plaintes des victimes de 50% Le nombre de battues administratives diminue de 50% en 5 ans	PV des constats	L'aménagement du territoire fait l'objet de planification concertée
Axe stratégique 5. Renforcement de la collaboration entre les différentes parties prenantes à la conservation des Hippopotames	Capitaliser les atouts de chacune des parties prenantes dans le but d'améliorer la performance	Nombre d'initiative conjointement menées en faveur de la conservation des hippopotames	PV de réunions de coordination Rapports d'activités	
Axe stratégique 6. Renforcer L'application de la législation en matière de conservation des hippopotames	Décourager toutes initiatives de braconnage	100% des contrevenants interpellés sont instruites en justice	Sommier des infractions forestières	Volonté politique accrue pour l'application des textes
Axe stratégique 7. valorisation de l'hippopotame	Améliorer la contribution de l'hippopotame au bien-être des populations	-Le nombre d'activités génératrices de revenus autour des hippopotames a augmenté après 5 ans -Le nombre de touriste voulant observer les hippopotames a augmenté après 5 ans - Nombre d'émissions radio/TV et articles de presse consacrés aux hippopotames a augmenté après 5 ans -Le nombre d'initiatives culturelles relatives aux hippopotames a augmenté après 5 ans	Les registres d'entrées dans les aires protégées Les rapports d'activités des tours opérateurs Rapport d'activités du ministère du tourisme	Situation socio-politique demeure stable
Axe stratégique 8. renforcement des capacités opérationnelles à la conservation et à la valorisation de l'hippopotame	Faciliter la mise en œuvre des activités de la stratégie	La base de données sur les hippopotames est régulièrement mise à jour L'information sur la gestion de l'hippopotame est largement diffusée	Rapport d'activités du gestionnaire de la base de données Site Internet des institutions de gestion	Un mécanisme opérationnel de financement durable existe
Axe stratégique 9. Coordination et suivi-évaluation de la stratégie nationale de gestion des Hippopotames	Assurer une application effective et efficace des différents axes de la stratégie	Nombre de réunions de coordination Nombre d'évaluation	PV de réunions de coordination Rapports d'évaluation	

IV.4. Principales actions

Axes stratégiques	Actions	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification
Axe stratégique 1. Evaluation du statut des Hippopotames communs sur tout le territoire national	Réaliser un inventaire national des Hippopotames	Effectif national des hippopotames connu	Rapport d'inventaire
	Identifier les sites clés et déterminer les études de terrain appropriées	Carte des sites disponibles Type d'étude par site connu	Répertoire des sites à fort intérêt de conservation pour les hippopotames
	Développer les techniques de terrain standardisées pour les études de terrain et la surveillance	Protocoles disponibles	Arrêté fixant les normes d'intervention
	Elaborer et appliquer un plan de suivi écologique	Plan de suivi écologique disponible	PV de validation du plan de suivi écologique
	Mettre en place une base de données nationale sur l'hippopotame	Base de données fonctionnelle	Rapport d'activités du gestionnaire de la base de données
Axe stratégique 2. Identification et Atténuation des causes de perte et de la dégradation de l'habitat au Cameroun	Réaliser les études appropriées (caractérisation des habitats, réintroduction, reproduction et nutrition, dynamique des populations, impact des activités anthropiques, paramètres d'estimation des densités d'hippopotame, etc.)	Etude par sites disponible	Rapport d'études validés
	Œuvrer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion de l'environnement intégrant les questions liées à la survie des populations d'hippopotames (industries extractives / projets structurants)	Plan d'aménagement disponible Etudes d'impact réalisées	Rapport validé d'étude d'impact
	Engager les compagnies minières, d'exploitation forestière et agroalimentaire dans la conservation des hippopotames	Nombre de compagnies acquises à la conservation de l'hippopotame	PV de tenue de réunion
	Implémenter les programmes et moyens de subsistance alternatifs dans les communautés adjacentes des populations d'hippopotames	Projet de substitution aux ressources fauniques réalisées	Document de projets validé
	Promouvoir avec les communes concernées l'élaboration et la mise en application des plans d'affectations des terres qui sécurise les habitats de l'hippopotame	L'aménagement du territoire fait l'objet de planification concertée	Plan de zonage
Axe stratégique 3. Réduction de	Organiser les campagnes de sensibilisation sur la réglementation contre le braconnage autour des sites abritant les hippopotames	Braconnage réduit	Rapport d'activité de gestionnaires

Axes stratégiques	Actions	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification
la pression du braconnage	Intensifier les opérations de Lutte Anti-Braconnage	patrouille de lutte Anti-Braconnage effectué	Rapport d'activité de gestionnaires
	Eduquer les chasseurs sur l'importance de la conservation des hippopotames communs	Nombre de sessions de formation organisées	Rapport d'activité
	Identifier et renforcer les aspects culturels de la conservation de l'hippopotame	Capitalisation du savoir androgène	Nombre d'actions renforcées
	Renforcer le contrôle à l'accès et à la circulation des armes et munitions	Sensibilisation renforcée	Rapport d'activité
	Assurer le contrôle effectif de la circulation et de la vente des produits et sous-produits de l'hippopotame	Circuit de vente des produits et sous-produits d'hippopotames déterminé	Rapport de la LAB
	Mettre en place un système de gestion efficace des stocks de carines d'hippopotames (Faire l'inventaire des stocks d'ivoire saisis, Envisager la valorisation interne des stocks d'ivoire saisis)	Nombre de point de contrôle disponible	Rapport validé du guide d'orientation
Axe stratégique 4. Réduction des conflits Homme-Hippopotames	Elaborer des stratégies régionales de gestion des conflits Homme-Hippopotames	orientation de stockage des canines d'hippopotames opérationnel	Rapport validé du guide d'orientation
	Elaborer un document de stratégie nationale de gestion des conflits Homme-Hippopotames	Document de stratégie régional disponible	Doc de stratégie validé
	Créer un cadre de concertation et de règlement des conflits au niveau local	Document de stratégie national disponible	Doc de stratégie validé
	Former les autorités locales chargées de la faune et les communautés touchées par les conflits dans les méthodes d'atténuation des conflits (techniques de refoulements des hippopotames communs)	Cadre de concertation et de règlement des conflits opérationnels	Arrêté de validation du cadre de concertation
Axe stratégique	Valoriser les directives prévues pour gérer les situations de conflit	Ateliers de formation organisés	PV de validation de l'atelier
	Développer les partenariats pour l'échange des données au niveau national	Mesures de gestion des conflits appliquées	PV de réunion
		Partenariats développés	

Axes stratégiques	Actions	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification
5. Renforcement de la collaboration entre les différentes parties prenantes à la conservation des Hippopotames	Renforcer la coopération régionale et les initiatives transfrontalières	Données échangées	
	Capitaliser les résultats des études réalisées par les institutions de recherche en faveur de la conservation de l'hippopotame	Cadre de coopération adopté Nombre des conservateurs appliquant les résultats des études	PV de réunions Rapport des gestionnaires
	Créer les plateformes de concertation entre les parties prenantes	Plateforme créées Feuilles de routes dressées Nombre des réunions tenues	PV des réunions
6. Renforcer L'application de la législation en matière de conservation des hippopotames	Renforcer le suivi du contentieux du grand braconnage	Nombre de procès-verbaux d'enquêtes Nombre de dossiers enrôlés au tribunal Nombre de jugements appliqués	Sommier des infractions
	Renforcer les capacités des responsables du contentieux en matière faunique	Programme de formation élaboré Nombre de sessions de formation organisées Nombre de formés	PV de programme de formation
	Elaborer et appliquer des approches de conservation participative de l'hippopotame commun	Nombres d'initiatives de gestion participative	Rapport d'activité
	Faire un état des lieux et proposer une réglementation adaptée à la conservation des hippopotames communs	Nombre de textes réglementaires proposés pour amendement (: Lois, Décrets, arrêtés)	Pv de tenu des réunions
	Engager un plaidoyer auprès des hautes autorités compétentes pour l'application des textes spécifiques à la protection de l'hippopotame	Nombre de gains d'initiative proposés	Rapports d'activités

Axes stratégiques	Actions	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification
Axe stratégique 7. valorisation de l'hippopotame	Développer l'écotourisme autour de l'hippopotame	site touristique aménagé Nombre de touriste Recette engrangées	Rapport d'activité
	Etudier la durabilité du tourisme cynégétique de l'hippopotame au Cameroun	Indice de durabilité de la chasse connu	PV de restitution de l'étude
	Mener une étude sur les autres formes de valorisation de l'hippopotame	Chaînes de valeur	PV de restitution de l'étude
Axe stratégique 8. renforcement des capacités opérationnelles à la conservation et à la valorisation de l'hippopotame	Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur les opportunités économiques et touristiques qu'offre la présence des hippopotames	Nombre de personne sensibilisée	Communiqué élaboré Rapport d'activité
	Recruter, former et équiper le personnel impliqué dans la gestion de la faune	Ratio de surveillance Homme par km ² amélioré	Rapport d'activité
	Assurer la formation et le recyclage du personnel des aires protégées à hippopotames sur les thématiques de conservation de l'hippopotame	Programme de formation élaboré Nombre de sessions de formation organisées Nombre de formés	PV des ateliers de formation
Axe stratégique 9. Coordination et suivi-évaluation de la stratégie nationale de gestion des Hippopotames	Susciter l'implication du secteur privé	Nombre d'entreprises impliquées dans la conservation	Calendrier d'activité
	Mettre en place un cadre de pilotage, de coordination et du suivi et évaluation de la stratégie	Cellule de gestion	Rapports d'activités
	Mettre en place un mécanisme de financement durable pour l'hippopotame	Capacité de financement assuré	

La stratégie de gestion durable des hippopotames au Cameroun est conçue pour une durée de dix (10) ans. Elle traduit une série d'intervention qui se fera au niveau des habitats, des paysages et des aires protégées. La révision dudit plan est prévue après cinq années de mise en œuvre.

IV.5. Cadre temporel des différentes actions

Axe stratégique 1. Evaluation du statut des Hippopotames communs sur tout le territoire national

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes potentiels
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Réaliser un inventaire national des Hippopotames											MINFOF	DFAP	ONG et autres partenaires au développement
Identifier les sites clés et déterminer les études de terrain appropriées											MINFOF	DFAP	ONG et autres partenaires au développement
Développer les techniques de terrain standardisées pour les études de terrain et la surveillance											MINFOF	DFAP	ONG et autres partenaires au développement
Elaborer et appliquer un plan de suivi écologique											MINFOF	DFAP / Services de conservation des aires protégées	ONG et autres partenaires au développement
Mettre en place une base de données nationale sur l'hippopotame											MINFOF	DFAP	ONG et autres partenaires au développement
Réaliser les études appropriées (caractérisation des habitats, réintroduction, reproduction et nutrition, dynamique des populations, impact des activités anthropiques, paramètres d'estimation des densités d'hippopotame, etc.)											MINFOF	DFAP / Services de conservation des aires protégées	ONG et autres partenaires au développement

Axe stratégique 2. Identification et Atténuation des causes de perte et de la dégradation de l'habitat au Cameroun

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes potentiels
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Œuvrer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de											MINFOF	DFAP/Conservateur des aires protégées	MINEPDED, MINATD, MINADER, MINEPIA, MINTOUL, MINEE,

Axe stratégique 3. Réduction de la pression du braconnage

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Eduquer les chasseurs sur l'importance de la conservation des hippopotames communs											MINFOF	DFAP/DDFOF/Conservateur des aires protégées	ONG, autres partenaires au développement et entreprises privées
Identifier et renforcer les aspects culturels de la conservation de l'hippopotame											MINFOF	DFAP/DDFOF/Conservateur des aires protégées	MINCU, MINTOUL, ONG, autres partenaires au développement et entreprises privées
Renforcer le contrôle à l'accès et la circulation des armes et munitions											MINFOF	DFAP/BNC/DDFOF/Conservateur des aires protégées	MINATD, MINDEF, ONG, autres partenaires au développement et entreprises privées
Assurer le contrôle effectif de la circulation et de la vente des produits et sous-produits de l'hippopotame											MINFOF	DFAP/BNC/DDFOF/Conservateur des aires protégées	MINDEF, ONG, autres partenaires au développement et entreprises privées
Mettre en place un système de gestion efficace des stocks d'ivoire d'hippopotames (Faire l'inventaire des stocks d'ivoire saisis, Envisager la valorisation interne des stocks d'ivoire saisis)											MINFOF	DFAP/BNC/DDFOF/Conservateur des aires protégées	

Axe stratégique 4. Réduction des conflits Homme-Hippopotames

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Elaborer des stratégies régionales de gestion des conflits Homme-Hippopotames											MINFOF	DFAP/BNC/DDFOF/Conservateur des aires protégées	MINEPDED, MINATD, MINADER, MINEPIA, MINTOUL, MINEE, MINMIDI, Communes, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales
Elaborer un document de stratégie nationale de gestion des conflits Homme-Hippopotames											MINFOF	DFAP/BNC/DDFOF/Conservateur des aires protégées	MINEPDED, MINATD, MINADER, MINEPIA, MINTOUL, MINEE, MINMIDI, Communes, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales
Créer un cadre de concertation et de règlement des conflits au niveau local	40										MINFOF	DFAP//Conservateur des aires protégées	Communes, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales
Former les autorités locales chargées de la faune et les communautés touchées par les conflits dans les méthodes d'atténuation des conflits (techniques de refoulements des hippopotames communs)	5										MINFOF	DFAP/DDFOF/Conservateur des aires protégées	MINEPDED, MINATD, MINADER, MINEPIA, MINTOUL, MINEE, MINMIDI, Communes, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales
Valoriser les directives prévues pour gérer les situations de conflit (Examiner profondément les alternatives aux											MINFOF	DFAP/DDFOF/Conservateur des aires protégées	Communes, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales

Axe stratégique 4. Réduction des conflits Homme-Hippopotames

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
compensations financières)														privées et populations locales

Axe stratégique 5. Renforcement de la collaboration entre les différentes parties prenantes à la conservation des Hippopotames

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Développer les partenariats pour l'échange des données au niveau national												MINFOF	DFAP/BNC/DDFOF/Conservateur des aires protégées	Communes, les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales
Renforcer la coopération régionale et les initiatives transfrontalières												MINFOF	DFAP et DCP	ONG, autres partenaires au développement, les centres de formation et entreprises privées internationales
Capitaliser les résultats des études réalisées par les institutions de recherche en faveur de la conservation de l'hippopotame												MINFOF	DFAP	Les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et populations locales
Créer les plateformes de concertation entre les parties prenantes												MINFOF	DFAP	Les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales

Axe stratégique 7. valorisation de l'hippopotame

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Développer l'écotourisme autour de l'hippopotame											MINFOF	DFAP	Les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales
Etudier la durabilité du tourisme cynégétique de l'hippopotame au Cameroun											MINFOF	DFAP	Les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales
Mener une étude sur les autres formes de valorisation de l'hippopotame											MINFOF	DFAP	ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales
Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur les opportunités économiques et touristiques qu'offre la présence des hippopotames											MINFOF	DFAP	Les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales

Axe stratégique 8. renforcement des capacités opérationnelles à la conservation et à la valorisation de l'hippopotame

Action	Années										Responsables	Acteurs internes	Acteurs externes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			

suivi et évaluation de la stratégie																									partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales
Mettre en place un mécanisme de financement durable pour l'hippopotame		DFAP	MINFOF																						Les centres de formation, ONG, autres partenaires au développement, entreprises privées et communautés locales

IV.6. Evaluation des coûts

Les coûts estimatifs des activités du présent plan de gestion des Hippopotame sont évalués en francs CFA et sont considérés comme indicatifs et ne tiennent pas compte de l'inflation. Le programme de gestion durable des hippopotames 2015-2025 est évalué à **Dix milliards six cent soixante-dix millions deux cent mille F CFA (10 670 200 000 F CFA)**. Ce coût est réparti par axe stratégique et par activité par année.

IV.5.1. Dispositions institutionnelles et organisationnelles

Le Ministère des Forêts et de la Faune est le principal responsable des actions au niveau national et international, il devra à travers la Direction de la Faune et des Aires Protégées, entretenir la collaboration et la synergie avec les acteurs impliqués dans la gestion de l'hippopotame. Pour ce faire, le renforcement des capacités du service compétent en son sein ainsi que la désignation d'un « Point Focal Hippopotame » et la mise sur pied d'un comité de suivi sont nécessaires. La réflexion entamée en vue de la création d'une structure autonome de gestion de la faune et des aires protégées devra se poursuivre car elle faciliterait la mobilisation des moyens financiers et humains en faveur de la mise en œuvre de la stratégie.

Au niveau organisationnel, les dispositions à prendre concernent surtout les régions et les aires protégées. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux cadres de concertation mais d'introduire les questions de gestion des hippopotames dans les cadres existants (comité de gestion des parcs nationaux, comité scientifique des parcs nationaux, comité régional de lutte anti braconnage, etc).

IV.5.2. Dispositions juridiques

Nonobstant le fait que l'hippopotame bénéficie déjà d'un statut juridique basé sur des conventions internationales et des textes nationaux, une attention particulière devra être portée aux questions foncières relatives à sa place et à son habitat dans les opérations de zonage et de classement des zones érigées en aires protégées.

IV.5.3. Mobilisation des financements

La mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie sera basée sur les principes de partenariat et de participation. Les contributions des partenaires devront s'ajouter à l'investissement de l'Etat en faveur de la gestion durable des hippopotames. La pérennisation des activités du programme nécessitera le développement des mécanismes de financement durable.

Par ailleurs, il existe actuellement des mécanismes de financement novateurs (la taxe sur le carbone, le mécanisme de développement propre, les compensations de la biodiversité...), pour lesquels le Ministère des Forêts et de la Faune gagnerait à s'en approprier.

IV.5.4. Suivi-évaluation

La mesure et l'analyse de la performance permettront de tirer des leçons en vue de changer de plans ou d'approches. Elles serviront également à apprécier l'utilisation avisée des ressources mobilisées, et enrichira les actions de communication menées par les gestionnaires à destination des partenaires. Le dispositif de suivi-évaluation s'intéressera prioritairement aux indicateurs de l'efficacité (atteinte des résultats) et aux indicateurs d'impacts (changement qui se sont produits).

CONCLUSION GENERALE

La présente étude a pour objectif global de renforcer les mesures de protection et de gestion visant le maintien et/ou l'amélioration de la population actuelle de l'hippopotame, et sa contribution au développement socioéconomique. A cet effet, deux domaines d'intervention ont été identifiés à savoir la préservation de l'habitat et la valorisation de l'espèce. Le plan de gestion élaboré s'articule autour de neuf axes stratégiques et le coût total de sa mise en œuvre s'élève à 8 443 000 000 Fcfa (huit milliard quatre cent quarante trois millions de francs). Une priorisation des actions a permis de proposer un plan d'action prioritaire triennal d'un montant de 2 305 000 000 Fcfa (deux milliard trois cent cinq millions de francs).

Bibliographie

Donfack P., Tsakem S. C. 2004a - Etat des lieux de la faune du parc national de la Bénoué et les ZIC 1 & 4: une analyse basée sur le dénombrement des grands et moyens mammifères. Rapport d'étude WWF/PSSN. Garoua, 50 p.

Donfack P., Tsakem S. C. 2004b - Etude sur les potentialités fauniques de la zone d'intérêt cynégétique n°16 au nord Cameroun. Rapport d'étude WWF/PSSN. Garoua, 44 p.

Eltringham S. K. (1993). The common hippopotamus. In Pigs, Peccaries and Hippos (ed. W.R.L. Oliver), pp. 41-43. IUCN, Gland, Switzerland.

Eltringham, S.K. (1999). The Hippos: Natural History and Conservation. Academic Press, London, UK.

Erustus M. K., Ogutu O. J., Han O. et Peter Santema. 2011. Population trend and distribution of the vulnerable common hippopotamus *Hippopotamus amphibius* in the Mara Region of Kenya. Fauna & Flora International, Oryx, 45(1), 20-27.

Linnea J. 2010. The hippopotamus feeding habits and its lethargic lifestyle. 16 p.

Linnea Jonsson. 2010. The hippopotamus feeding habits and its lethargic lifestyle. Veterinärprogrammet, examensarbeteförkandidatexamen. Institutionen för biomedicin och veterinär folkhälsovetenskap. 16 p.

Maha Ngalié. 2012. Etude de la structure, de la croissance et du régime alimentaire de l'hippopotame au parc national de la Bénoué et sa périphérie /Cameroun. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master recherche en analyse des populations des espaces fauniques et halieutiques (mfh2). 75 p.

Mallon, D., Wightman, C., De Ornellas, P., Collen, B. and Ransom, C. (Compilers) 2011. Conservation Strategy for the Pygmy Hippopotamus. IUCN Species Survival Commission. Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

Mbamba M. J. P. K., Ntumwel B. C., Kamgang S. A. et Bobo K. S. 2014. Etat des lieux de la faune mammalienne du complexe parc national de la Bénoué et zones d'intérêt cynégétiques 1 et 4. 68 p.

Minfof. 2011. Etude du potentiel faunique dans la zone n'intérêt cynégétique n° 12 (Niwa Safari). 40 p.

Minfof. 2011. Evaluation du potentiel faunique dans la zone n'intérêt cynégétique n° 15 (Faro Coron). 89 p.

Minfof. 2012. Rapport d'inventaire faunique dans le parc national de la vallée du Mbéré. 100 p.

Minfof. 2013. Evaluation du potentiel faunique dans la zone n'intérêt cynégétique n° 22 (VOGZOOM). 64 p.

Minfof. 2013. Evaluation du potentiel faunique dans la zone n'intérêt cynégétique n° 18 bis (Mayo Bigoe). 91 p.

Rebecca Lewison. 2007. Population responses to natural and human-mediated disturbances: assessing the vulnerability of the common hippopotamus (*Hippopotamus amphibius*). African Journal of Ecology. 9 p.

Sydney, J. 1965. The past and the present distribution of some Ungulates, Trans. Zool. Soc: Lond: 30: 1-397

Tsakem S. C., Tiawoun S. et Bene B. L. 2007. Taille, Structure, Distribution et Biomasse des Grands et Moyens Mammifères Diurnes dans le Parc National de la Bénoué et les ZIC 1 & 4. 54P.

Tsi E. A., Tomedi E. M. Talla F. et Nguimkeng D. L. 2011. Status and dynamics of hippopotamus (*hippopotamus amphibious*) during the rainy season in faro national park Cameroon. Journal of Agriculture and Biological Sciences Vol. 2(2) pp. 031-037.